

PV de la réunion du conseil municipal
du jeudi 25 septembre 2025 à 19h

L'an deux-mille-vingt-cinq le 25 septembre à 19h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le 19 septembre 2025, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Annabelle Auclerc, René Auclerc, Fabien Barillé, Franck Bouchacourt, Ghislain Butin, Nicolas Crasnier, Marie-Isabelle Diaz, Rémy Fructus, Jonathan Gardet, Floriane Larue, Jean-Marc Nicolas, Élisabeth Perronnet

Absent : Martial Labrosse

Secrétaire de séance : Marie-Isabelle Diaz

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 juillet 2025 :

Le compte rendu du conseil municipal du 18 juillet 2025 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Approbation de l'ordre du Jour : Rajout en début de séance :

- Demande de subvention « Aide Plan Numérique 71 » auprès du CD71
- Tarif du repas de l'amitié
- *Décision modificative n° 1*
- *Délégation au maire pour les droits de préemption*
- *Acquisition parcelle de terrain « Pont des Rigoles » appartenant au CG71*
- *Tarifs assainissement au 1^{er} janvier 2026*
- *Projet four*
- *Validation travaux de voirie*
- *Délibération rajout du chauffage Salle pour Tous et Hall dans la régie diverse*
- *Renouvellement convention tarification sociale des cantines*
- *Aide financière aux assistantes maternelles*
- *Validation devis : Porte menus....*
- *Point rentrée scolaire*
- *Préparation budget 2026*
- *Comptes rendus divers*
- *Questions diverses*

1. Tarif du repas de l'amitié

Le maire rappelle au conseil municipal la date du prochain « Repas de l'Amitié » pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Elle est fixée au samedi 22 novembre 2025.

Il y a lieu de fixer le prix qui sera demandé à chaque participant.

C'est le Coublandi qui fera le repas.

Le conseil municipal, après discussion, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer le montant du Repas de l'Amitié à 25 €/personne.

2. Demande de subvention « Aide Plan Numérique 71 » auprès du CD71

Le maire présente le devis de Performance pour l'acquisition de 3 écrans interactifs tactiles dans les 3 classes, devis de 5 854 € HT soit 7 024,80 € TTC.

Le département a décidé de mettre en place un nouveau dispositif « Plan numérique 71 » pour soutenir des projets de développement d'usage du numérique portés par les communes, notamment le soutien au développement numériques des écoles. L'aide attribuée se situe entre 1000 € et 15 000 € max, soit 50 % des dépenses éligibles comprises entre 2 000 € et 30 000 €, on pourrait prétendre à une subvention de 50 %, soit 2 927 €.

Le conseil municipal, après discussions, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de déposer un dossier de demande de subvention auprès du CD71 dans le cadre du dispositif « Plan Numérique 71 »
- **DIT** que le devis sera validé si on obtient la subvention.

3. Décision modificative n°1

Le maire informe le conseil que les travaux enfouissement Télécoms au-dessus du bourg étaient prévus en investissement alors qu'ils sont à mandater au fonctionnement.

Montant : 4 050 €

Il faut donc prévoir une décision modificative afin de régulariser,

art 615221 : - 4 050 €

art 657358 : + 4 050 €.

Le conseil municipal, après discussions

- **APPROUVE** cette décision modificative.

4. Délégation au maire pour les droits de préemption

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22,

VU la loi Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L210-1, L 211-1 et suivants et R 211-1 et suivants,

VU la délibération n°2025-075 du conseil communautaire en date du 6 mai 2025 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

VU la délibération n°2025-047 du conseil communautaire en date du 2 juillet 2025 instituant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) telles que définies dans le PLUi approuvé le 6 mai 2025 et déléguant l'exercice de ce droit sur une partie des zones concernées aux mairies,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'approuver la délégation d'attribution du conseil municipal au maire **prévues par les dispositions l'article L2122-22,15° du CGCT** : « 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption (...) délégué par la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne au profit de la commune. Exercer au nom de la commune ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal. »

La délégation de l'exercice du droit de préemption urbain sera ainsi accordée au maire pour tous les projets répondant au principe d'intérêt général défini dans l'article L.210-1 du code de l'urbanisme pour les biens d'une valeur inférieure à 300 000 €.

5. Acquisition parcelle de terrain au « Pont des rigolles » appartenant au CD71

Rémy Fructus informe le conseil de l'intention d'acquérir le délaissé d'une superficie d'environ 1908m², sans utilité pour le domaine public routier départemental, à proximité de la parcelle AB 389 appartenant à la commune.

En effet, suite aux intempéries survenues début juin, ayant entraîné la chute de plusieurs arbres, nous avons rencontré le Service Territorial d'Aménagement du Charolais Brionnais.

Après l'avis de France Domaine, la valeur vénale de cette bande de terrain est estimée à 0,25 €/m².

Cette acquisition nécessite une division parcellaire qui sera à nos frais et un acte administratif sera établi par le CD71.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DÉCIDE** d'accepter cette proposition d'acquisition du délaissé appartenant au CD71 d'une superficie d'environ 1908 m² pour un montant estimé à 0,25 €/m² ;
- **ACCEPTE** que les frais de géomètre seront à la charge de la commune ;
- **DIT** qu'un acte administratif sera effectué par le CD71 pour finaliser l'acquisition.

6. Tarifs assainissement au 1^{er} janvier 2026

Le maire rappelle aux conseillers que les tarifs assainissement ont été augmentés au 1^{er} janvier 2025 et sont fixés comme suit :

Partie fixe : 50 €

Partie proportionnelle dès le 1^{er} mètre cube : 0.95 €

Il avait été décidé d'augmenter légèrement chaque année.

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs de l'assainissement à partir du 1^{er} janvier 2026 à :
Partie fixe : 50 €
Partie proportionnelle : 1.00€

7. Projet « four »

Le maire informe le conseil que la mission « relevé de mesures et mise en plan 3D » de l'architecte n'a pas été validé lors du dernier conseil suite à une erreur de compréhension.

Le maire propose de valider le devis de Figural Architectes d'un montant de 1 100 € HT soit 1 320 € TTC.

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de valider le devis de Figural Architectes pour les frais d'état des lieux pour les travaux du préau pour un montant de 1 100 € HT soit 1 320 € TTC.

Le maire présente une ébauche du projet transmis par Figural mais celui-ci ne correspond pas aux attentes. Une autre ébauche sera demandée à l'architecte.

8. Validation travaux de voirie

Rémy Fructus présente les devis pour les travaux de busage d'un fossé sur le chemin du Bois Gauthay

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de valider le devis de Chavany pour la réfection de cette voirie à 5 133,50 € HT soit 6 160,20 € TTC.

9. Délibération pour rajout du chauffage Salle pour Tous et vente de jetons pour le Hall dans la régie diverse

Le maire informe le conseil que suite au contrôle par l'inspecteur des finances publiques de la régie « Recettes diverses » tenue par la secrétaire, il y a lieu de prendre une délibération car la régie encaisse des recettes pour le chauffage lors de l'utilisation de la salle pour Tous et la vente de jetons pour le Hall. Ces recettes ne sont pas prévues dans l'acte de création de la régie.

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de rajouter à la régie « recettes diverses » pour l'encaissement des frais de chauffage pour les locations de la Salle pour Tous et la vente de jetons de chauffage pour le Hall.

10. Renouvellement convention tarification sociale des cantines

Le maire informe le conseil que la convention triennale concernant la tarification sociale des cantines scolaire arrive à expiration au 31/12/2025. Cette convention peut être renouvelée en accord avec les parties.

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de renouveler cette convention au 1^{er} janvier 2026 ;
- **DÉCIDE** de ne pas modifier les tarifs soit :
 - ➔ Tarif 1 : QF entre 0 et 1 000 € : prix du repas 1 € ;
 - ➔ Tarif 2 : QF entre 1 001 € et 1 500 € : prix du repas 3,25 € ;
 - ➔ Tarif 3 : QF + 1 501 € : prix du repas 3,70 €.

11. Aide financière aux assistantes maternelles

Le maire présente le dossier de Mme DIDIER Stéphanie pour une demande d'aide financière pour l'acquisition de matériel. Son projet consiste à acheter du matériel pour améliorer l'accueil, le confort et la sécurité des enfants. Devis à hauteur de 1 240 €.

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** d'apporter une aide de 800 € à Mme DIDIER Stéphanie au titre de l'aide financière accordée aux assistantes maternelles (Délibération n° 026/2022 du 30 juin 2022).

12. Validation devis

Le maire présente la fabrication et la pose d'un porte-menus pour le commerce. Après discussions, le conseil

- **DÉCIDE** de valider le devis de métallerie ferronnerie Baptiste Clairret pour un montant de 650 € HT soit 780 € TTC.

Le maire présente les devis de l'enseigne pour le commerce mais après discussions aucun devis correspondant à nos attentes n'est validé.

13. Point rentrée scolaire 2025

Elisabeth Perronnet fait un point sur la rentrée scolaire : 48 élèves répartis dans les 3 classes

- Enseignante PS/MS/GS (18 élèves) : Alyxia Delhomme, directrice, déchargée 1j/3semaines par Garance Tourneret ;
- Enseignante GS/CP/CE1 (16 élèves) : 2 mi-temps, Aurélie Clausner et Anne-Sophie Chirouze ;
- Enseignante CE2/CM1/CM2 (14 élèves) : Célia Fiquelet ;

ATSEM : Murielle Galland, Chloé Angenieux et Sandrine Corgé (en arrêt mais va revenir prochainement) ;

AESH : Estelle Déchavanne intervient plusieurs demi-journées dans la classe GS/CP/CE1.

14. Préparation Budget 2026

Projets pour 2026 :

- Machine pour laver le sol de la Salle pour Tous ;
- Cuisine et toilettes mairie ;
- Vidéoprojecteurs écoles + dalles éclairage ;
- Peintures et reprises cages escaliers (école, mairie) ;
- Réfection des toilettes de l'école du bas ;
- Sol de l'estrade Salle pour Tous ;
- Isolation combles école du haut ;
- Mobilier Salle pour Tous ;
- Projet du préau et four.

Des devis vont être demandés pour avoir des dossiers prêts pour les demandes de subventions.

15. Questions diverses

- Le broyage va être refait prochainement par Damien Thomas ;
- Projet de recrutement d'un agent technique à 25h.

Dates :

- Prochains conseils les jeudi 30 octobre et jeudi 4 décembre ;
- Cérémonie du 11 novembre ;
- Repas de l'amitié le samedi 22 novembre.

La séance est levée à 21h.